

RESPÈK NOUT KARTIÉ, STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Jusqu'à
1500€
d'amende

Pour vos encombrants
et déchets végétaux,
respectez les jours de collecte
(voir votre calendrier)
ou rendez-vous
en déchèteries !

**UN DOUTE ?
UNE QUESTION ?**



+ d'infos sur www.tco.re

▶ N°Vert 0 800 605 605

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE À LA RÉUNION